



AVIS PUBLIC

**Entrée en vigueur du Règlement numéro 2015-523 concernant la sécurité,
la paix et l'ordre et abrogeant le Règlement numéro 2009-454 tel
qu'amendé**

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 3 novembre 2015, la Municipalité du Canton de Shefford a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 2015-523 concernant la sécurité, la paix et l'ordre et abrogeant le Règlement numéro 2009-454 tel qu'amendé ».

Ce règlement a pour objet d'apporter plusieurs modifications au règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre et d'effectuer la refonte complète de ses dispositions dans un souci d'en faciliter sa compréhension.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal à l'adresse suivante :

245, chemin Picard
Canton de Shefford QC J2M 1J2

FAIT À SHEFFORD, CE 6 NOVEMBRE 2015.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Sylvie Gougeon".

Sylvie Gougeon, gma